

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 2° TRIMESTRE  
MARDI 20 MARS 2018  
PUYVERT**

**Présents :**

Mme GREGOIRE, Maire  
Mme PARRAUD, Mme REDENTI, Adjointe au maire et conseillère municipale  
Mme ALAMELLE, Mme DELANGUE, Mme DONADEY, Mme VERNHES, Mme MIRO, enseignantes  
Mme BRUNEL, Mme FERRANDO, Mme HEMON, Mme LAGARDE, Mme THERE, parents d'élèves

**Excusés :**

M GANDOIS, inspecteur de la circonscription de Pertuis  
Mme HUPPEAU, parent d'élèves

**1) Les effectifs actuels et les effectifs prévisionnels**

Les effectifs actuels :	Les effectifs prévisionnels
13 PS	5 PS (N. OLLIVIER, L. GALINA, L. GIMBERT, C. BOUCHON, R. TREZIT)
11 MS	13 MS
11 GS	12 GS (11 + Nolan BOUCHON)
11 CP	13 CP (11 + Kylan DANIEL + Tom BONETTO)
11 CE1	11 CE1
8 CE2	11 CE2
8 CM1	8 CM1
16 CM2	9 CM2 (8 + Lucas QUEYREL)
89	82

La répartition des classes pour la prochaine rentrée n'est pas encore décidée et sera précisée au conseil du troisième trimestre.

**2) Le budget 2018/2019**

Le budget supplémentaire attribué par la mairie pour le renouvellement des manuels de maths et de français de CE et de CM a été de 1609,54€.

Le total des sommes dépensées pour 2017/2018 s'est élevé à 6157,30€ (budget supplémentaire inclus).

Pour la rentrée 2018, la mairie reste sur la même base que la rentrée précédente soit 5000€ jusqu'à 85 élèves, 120 ramettes de papier A4, 5 ramettes de papier A3 et l'encre pour les imprimantes.

La mairie rappelle que n'ayant pas de renouvellement des contrats aidés, le budget des personnels communaux affectés à l'école va être impacté d'une augmentation de 30 000€ par an.

La piscine de Pertuis réouvrira cet été. La directrice demande à la mairie de prévoir un budget bus ainsi que 3 lignes d'eau pour la classe des CE1/CE2. Elle espère pouvoir partager le bassin avec une autre école (cela se faisait avec Vaugines par le passé).

L'équipe remercie la mairie pour l'équipement des classes PS/MS et GS/CP en meubles à tiroirs.

### **3) Les absences des élèves**

Nous observons une recrudescence des départs en congés hors vacances scolaires.

Rappel : au-delà de 4 demi journées d'absence non justifiées dans le mois, la directrice est tenue de faire remonter aux services compétents tout en informant les parents.

Une information spécifique et précise sera redonnée aux parents à la rentrée prochaine concernant les motifs valables des absences.

Concernant la maternelle, à partir du moment où l'enfant est inscrit, il est tenu d'avoir une fréquentation régulière.

### **4) Le Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) : bilan des rendez-vous avec les parents**

Cette année, l'équipe enseignante a fait le choix de remplir le LSUN par semestre (janvier et juin) mais de le remettre aux familles lors d'un rendez-vous individuel en janvier.

C'est ce qui a été fait ce mois de janvier. Chaque famille s'est vue proposer un RDV avec possibilité d'en changer en cas d'impossibilité. Toutes les familles de CM ont été vues, toutes celles des CE sauf une, toutes celles des CP sauf une.

En grande section, l'enseignante a proposé des rendez-vous aux familles qui le souhaitaient : moins d'implication.

En PS/MS, l'enseignante a aussi proposé un rendez-vous à toutes les familles qui le désiraient.

Le point très positif, et qui a été très apprécié par les enseignantes, c'est d'avoir ainsi pu rencontrer les parents des enfants qui n'ont aucune difficulté et que les enseignantes, de ce fait, rencontrent moins d'habitude. Des parents précisent que des enfants ont aussi été satisfaits d'avoir assisté à cet entretien et d'avoir entendu les commentaires de l'enseignante de vive voix à travers autre chose qu'un commentaire ou une note sur une copie.

Ce dispositif sera renouvelé pour la prochaine année scolaire.

### **5) La prise en charge des élèves en difficulté**

Qu'est-il fait à l'école pour les élèves en difficulté ?

Étape 1 : La différenciation en classe

Les PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative)

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Étape 2 : Les demandes de bilans : en orthophonie, en psychomotricité....(parfois les familles refusent de les faire)

Étape 3 : Grâce aux différents bilans, une prise en charge extérieure peut se faire hors temps scolaire ou sur le temps scolaire : mise en place éventuelle d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)

Étape 4 : Réunion d'une équipe éducative quand le besoin est avéré de manière à faire le point. Ensuite, on peut croiser les avis et, éventuellement, demander une reconnaissance auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ceci permet de débloquer des dispositifs d'aide et de financer des besoins de l'enfant allant de l'auxiliaire de vie scolaire (AVS) à l'équipement informatique. La MDPH met en place un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Parfois l'école peut être amenée à faire une Information Préoccupante (IP) pour défaut de soins : lorsque les familles n'arrivent pas à prendre conscience du besoin d'aide, pour que l'enfant ne soit plus en situation de souffrance...

L'équipe enseignante ne travaille pas seule mais s'appuie sur différentes personnes : la psychologue de l'Éducation Nationale (en classe ou en RDV avec les parents ou en entretien individuel avec l'enfant), l'enseignante spécialisée du réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) (qui est intervenue sur l'école un après-midi par semaine de novembre à février).

Cette année, l'école bénéficie d'une enseignante supplémentaire qui vient deux fois 3h par semaine pour accompagner les 4 enfants qui ne maîtrisent pas le français à leur arrivée dans l'école.

## **6) Le projet de classe de découverte**

Le dossier est parti à l'inspection de Pertuis et nous en attendons le retour.  
Les parents sont conviés à une réunion d'information le 30 mars.  
Cette année nous avons fait un appel au don aux entreprises de Puyvert.  
Sur la base de 59 enfants : 8260€ parents, 5000€ mairie, 5672,50€ APE.

## **7) Le bilan des actions pédagogiques des deux premiers trimestres**

École et cinéma : déjà deux diffusions, une à venir.  
Bibliothèque pour les PS/MS et les GS/CP : 1 fois par semaine.  
Spectacle, goûter et cadeau de Noël pour tous les enfants, financés par la mairie et l'APE.  
Cuisine du marché de Noël pour 3 classes.  
Galette des rois offerte par l'APE.  
Mme Miro avec les élèves de CM : Projet Haïkus et origamis en partenariat avec la bibliothèque +  
diffusion à la bibliothèque des poèmes enregistrés par les élèves.  
Animation sécurité routière pour les CM avec les gendarmes.  
Intervention de l'infirmière scolaire autour de l'hygiène : les mains, les dents... pour tous les élèves.

## **8) Les actions pédagogiques à venir.**

École et cinéma : encore une séance.  
Fête des parents le 1<sup>er</sup> juin.  
Fête de fin d'année le 29 juin  
Sortie PS/MS aux carrières de lumière des Baux de Provence le 22 juin avec les correspondants de Puget sur Durance.  
La grande lessive : pour cette année cela ne pourra pas être fait à l'extérieur mais nous ferons dans le hall.

## **9) Le PEAC : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle**

3 parcours apparaissent sur le LSUN : santé, citoyen et PEAC.  
Durant sa scolarité, l'enfant doit avoir abordé tous les domaines de l'art avec un point fort dans un domaine par an.  
Les enseignantes travaillent en ce sens.  
La classe de CM est engagée pour 2018/2019 sur un projet art contemporain avec la fruitière numérique de Lourmarin.

## **10) Les actions de l'APE**

Carnaval le 14 avril : les héros de notre enfance.  
Kermesse : lundi 25 juin.  
A l'issue du spectacle de fin d'année, apéritif offert par l'APE.

## **11) Travaux / Entretien / Matériel**

Informatique : la mairie vient de commander la mise à jour informatique des ordinateurs.

Mme Delangue demande si éventuellement le haut des murs de son hall pourrait être couvert de liège ou contreplaqué afin de ne plus abîmer la peinture avec les affichages des productions des élèves.

La mairie a pris la décision de repeindre une pièce par an pendant l'été.

La directrice évoque la possibilité de faire une réunion par trimestre avec les enseignantes, les ATSEM, les animateurs et le directeur du périscolaire. La mairie n'est pas contre et réfléchit à l'organisation.

## **12) Des éléments de réponse aux questions des parents**

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est clos à 20 h 35

Mme la directrice

Mme la secrétaire